

Séance du 29 avril 2016

n°16-47

Question n°1.1

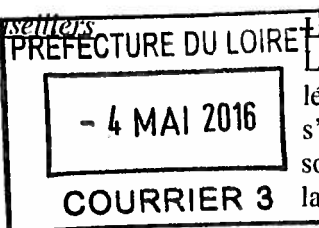
Séance du 29 avril 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29



An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016  
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 22 avril 2016  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de  
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

### **Objet** : Approbation du projet de Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) comporte l'engagement financier de la Région Centre-Val de Loire pour les 5 années à venir sur le territoire du Pays Sologne Val Sud.

Il sera cosigné par la Région Centre-Val de Loire, le Pays Sologne Val Sud, la commune de La Ferté St-Aubin, la Communauté de Communes du Sullias, la Communauté de Communes Val Sol, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) répond aux priorités partagées dans le SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), puis décline les priorités partagées définies dans le projet « Ambitions 2020 » pour le bassin de vie de Gien et le projet « Ambitions 2020 » pour le bassin de vie d'Orléans.

Il est composé de fiches actions qui relèvent, soit d'une action récurrente, soit d'une action originale. Dans le cas d'une action récurrente, les modalités d'intervention régionale sont celles définies dans les cadres de référence proposés par la Région.

Une enveloppe globale de 5 852 500 € est allouée par la Région Centre-Val de Loire pour le territoire du Pays Sologne Val Sud dont :

- 4 113 000 € pour le CRST
- 457 000 € pour le dispositif « ID en Campagne »

Ces deux enveloppes constituent la « dotation de base » du territoire (4 570 000 €).

Les enveloppes additionnelles suivantes seront portées au CRST :

- **Logement cœur de village : 535 000 €**
- **Espaces publics cœur de village : 298 500 €**
- **Pôle d'animation (La Ferté St-Aubin) : 449 000 €**

Le projet de CRST du Pays Sologne Val Sud a été déposé en décembre 2015 auprès des services du Conseil Régional.

Ce projet de CRST a été examiné par les différents services du Conseil Régional. Faisant suite au rendez-vous de négociation du vendredi 18 mars 2016 entre les élus régionaux et les élus locaux, les masses financières ont été ajustées.

Vu le cadre d'intervention des Contrats Régionaux Solidarité Territoriale adoptés en séance plénière du Conseil Régional le 25 octobre 2012,

Vu l'adoption d'« Ambitions 2020 sur le Bassin de Gien » en Commission permanente régionale en juillet 2013,

Vu l'adoption d'« Ambitions 2020 sur le Bassin de vie d'Orléans » en Commission permanente régionale le 26 septembre 2014,

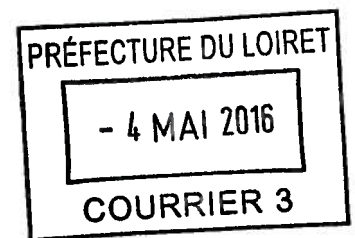
*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE** le projet de Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour un montant de 4 570 000 € sur 5 ans, dont le dispositif « Idée en campagne » (457 000€), complétés des enveloppes additionnelles « logement » (535 000 €), « espaces publics » (298 500 €) et « pôle de centralité » (449 000 €), tel que présenté dans le tableau annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ce Contrat Régional de Solidarité Territoriale afin d'engager l'instruction des dossiers dans les meilleurs délais.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 4 mai 2016



Séance du 29 avril 2016

n°16-48

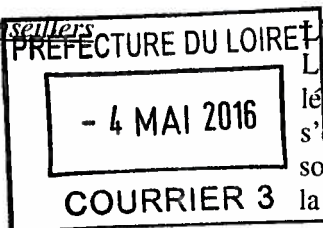
Question n°1.2  
Séance du 29 avril 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29



An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016  
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 22 avril 2016  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de  
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet** : Motion de l'AML pour une loi spécifique visant à réformer la Dotation Globale de Fonctionnement

Réunis en assemblée générale de l'Association des Maires du Loiret (AML) à Gien le 2 avril 2016, les Maires et Présidents de communautés du Loiret ont demandé solennellement au Gouvernement de donner à la réforme de la DGF toute l'importance qu'elle mérite en lui consacrant une loi spécifique qui s'appuie sur des simulations fiables et complètes, évalue toutes les conséquences à prendre en considération et tienne compte des réalités locales.

Dans le contexte de réforme territoriale et de baisse des ressources financières que connaissent les collectivités territoriales, les élus locaux estiment qu'une réforme mal préparée, peu lisible et appliquée dans la précipitation ne pourrait que renforcer les difficultés d'équilibre des budgets locaux qui se répercutent inévitablement sur l'investissement, l'emploi et les services à la population !

Si les élus locaux ne peuvent que souhaiter la mise en place d'un système plus juste et plus lisible, ils ne peuvent accepter qu'une réforme d'une telle ampleur soit mise en œuvre sans que toutes les conséquences en aient été clairement appréhendées en tenant compte des spécificités locales. D'où la nécessité de distinguer cette réforme des dispositions nombreuses contenues dans la loi de finances !

Notre pays a plus que jamais besoin de stabilité et les élus locaux du Loiret réclament avec force une pause dans la réforme territoriale et dans les restrictions financières que l'Etat impose aux collectivités territoriales. Ils demandent au Gouvernement de leur faire confiance, sans leur couper les vivres, pour continuer à assumer la gestion locale avec pragmatisme et efficacité dans le respect des principes fondamentaux de l'autonomie des collectivités.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ADOpte** la motion ci-dessus, présentée par l'AML, pour une loi spécifique visant à réformer la dotation globale de fonctionnement

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signature of Constance de PÉLICHY and official stamp of the Municipality of La Ferté Saint Aubin.

Séance du 29 avril 2016

n°16-49

Question n°1.3  
Séance du 29 avril 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 22 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de  
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet** : Remplacement d'un conseiller municipal auprès du Comité des Fêtes

Par délibération n° 14-54 du Conseil Municipal du 18 avril 2014, et conformément aux statuts du Comité des Fêtes, deux représentants de la commune ont été désignés.

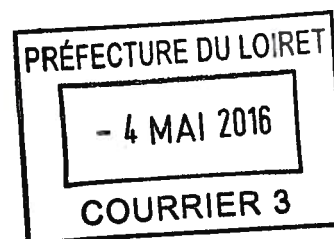
Il convient de remplacer Madame Chloé BORYSKO, Conseillère Municipale, pour représenter la ville auprès du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**DESIGNE** Monsieur Jean-Noël MOINE comme représentant auprès du Comité des Fêtes en remplacement de Madame Chloé BORYSKO

Le Maire  
Constance de PÉLICHY



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 4 mai 2016

Séance du 29 avril 2016

n°16-50

Question n°2.1  
Séance du 29 avril 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016  
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 22 avril 2016  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de  
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet** : Opération « adoptez gratuitement une poule et réduisez vos déchets » 2016

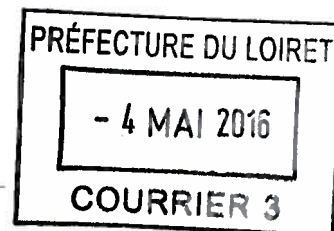
Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et plus particulièrement en matière de réduction des déchets, la Commune lance pour la seconde année un appel à candidature pour offrir une poule à 10 foyers volontaires. En effet, les poules présentent de nombreux avantages, complémentaires aux composteurs « classiques » : elles sont friandes de l'ensemble des restes alimentaires, y compris viandes et poissons, et donne en contrepartie de bons œufs (en moyenne 150 par an !).

Dans le cadre de cette opération, les poules achetées par la ville sont adoptées par des particuliers qui signent une convention « d'adoption » et s'engagent à respecter un règlement.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les contrats d'adoption d'une poule avec les particuliers participant au projet.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 4 mai 2016

Séance du 29 avril 2016

n°16-51

Question n°3.1

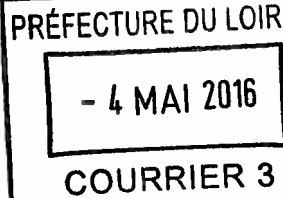
Séance du 29 avril 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29



L'An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 22 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de  
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS :** Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS :** Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance :** Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet : Nouveau système de tarification du service enfance - jeunesse et de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive**

Actuellement, la tarification des services enfance jeunesse repose encore sur 16 tranches de quotient familial. Ce système de calcul présente l'inconvénient de fonctionner par palier et produit une variation brutale des tarifs lors du passage d'un QFn à un QFn+1.

Par ailleurs, la lecture de la grille tarifaire est devenue peu lisible et pourrait être simplifiée si elle était résumée à une multiplication du quotient familial par un taux d'effort en fonction de la prestation.

$$\text{Tarif} = \text{Taux d'effort} \times \text{Quotient familial}$$

Au regard du manque d'équité sociale de ce système, il est apparu pertinent de modifier ce mode de tarification, et de passer progressivement au taux d'effort.

Ainsi, la grille tarifaire actuellement en vigueur, conserve le système par tranche mais les tarifs ont été revus afin de resserrer les taux d'effort. L'objectif de ce travail étalé sur plus d'une année est de mieux corrélérer les tarifs aux revenus des familles Fertésiennes pour induire une faible variation voire une diminution des tarifs pour les tranches basses.

Par conséquent, le Conseil municipal du 18 décembre 2015, a décidé de maintenir les tarifs municipaux 2015 du service enfance jusqu'au 30 juin 2016 afin de laisser le temps à la Commission Enfance, jeunesse et vie scolaire, d'étudier et de définir des taux d'effort et des tarifs plancher et plafond par prestations.

En définitive, il apparaît plus cohérent que la mise en œuvre de cette nouvelle tarification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et non pas le 1<sup>er</sup> juillet.

La Commission mixte « Finances, Commerces et Activité Economique » et « Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire », lors de sa réunion du 21 mars, a émis un avis favorable aux propositions des taux d'effort et des tarifs plancher et plafond pour les tarifs des services enfance jeunesse. Parallèlement, les tarifs de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportives (EMIS) ont également fait l'objet d'une étude afin de définir des taux d'effort et des tarifs plancher et plafond par prestations.

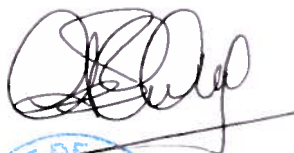


*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

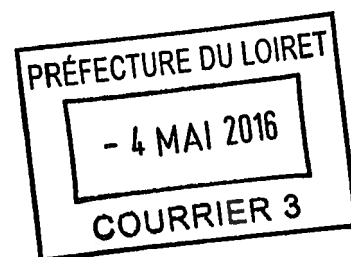
**MAINTIENT** les tarifs municipaux 2015 du service enfance et de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive jusqu'au 31 août 2016 ;

**APPROUVE** la mise en œuvre de ce nouveau système de tarification personnalisé et adapté aux revenus des familles et d'adopter les grilles tarifaires des services enfance et de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 4 mai 2016



Séance du 29 avril 2016

n°16-52

Question n°3.2

Séance du 29 avril 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 22 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de  
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet** : Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'éducation musicale dans les écoles – année 2016

La Ville met à disposition des 3 écoles élémentaires publiques de La Ferté Saint-Aubin une intervenante musique à hauteur de 10 heures par semaine.

Comme tous les ans, il s'agit de solliciter le Département pour obtenir une subvention dans le cadre de la politique départementale s'inscrivant au titre de l'éducation musicale.

La subvention est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants qui en font la demande. La subvention est accordée à hauteur de 6,10 €/heure/élève sur la base d'une heure maximum par semaine pendant la durée du projet. Au titre de l'année scolaire 2014-2015, la Ville a perçu la somme de 956,35 € pour 375 élèves.

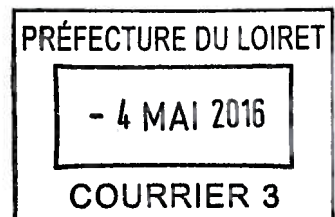
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant à solliciter, auprès du Conseil Départemental du Loiret la subvention à intervenir ainsi qu'à signer tous les documents afférents à cette demande.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY


Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 4 mai 2016





Séance du 29 avril 2016

n°16-53

Question n°4.1

Séance du 29 avril 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

PRÉFECTURE DU LOIRET

- 4 MAI 2016

COURRIER 3

L'An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

également convoqué le 22 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de

la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS :** Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS :** Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance :** Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

### **Objet : Demande de subvention au titre des fonds de soutien à l'investissement local**

Destiné à soutenir l'investissement des communes et des intercommunalités, le fonds de soutien à l'investissement local « vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi ». Ce fonds a été créé pour l'année 2016, il n'est pas destiné à être reconduit. Il complète les financements de l'Etat pour cette année, en plus de la DETR.

Deux projets peuvent être présentés par la ville sur ce fonds de soutien :

- **La réalisation d'un espace sportif et associatif (ESA)**

Un espace sportif et associatif doit être construit en lieu et place de l'ancien Bassin d'Apprentissage Fixe. En effet, suite à la réalisation du Complexe aquatique du Cosson, établissement communautaire ouvert depuis le 29 juillet 2014, ce lieu est désormais fermé.

Ce projet de réhabilitation/construction d'un nouvel espace sportif et associatif offre l'opportunité de pouvoir répondre aux attentes des pratiquants, et de proposer en particulier, aux associations culturelles et sportives, des espaces adaptés notamment pour la danse, la gym ou les arts martiaux. Cette structure, avec trois salles d'activités, répond à des besoins identifiés sur un territoire qui dépasse celui de notre commune, ce pourquoi il a notamment été présenté au titre du financement « pôle de centralité » du contrat de solidarité territoriale, pour un montant de 449 000€.

Dans le cadre de cette réhabilitation, la commune souhaite demander une subvention à la Préfecture au fonds de soutien à l'investissement public local pour 2016. Le montant estimatif global des dépenses liées à l'opération de réalisation d'un espace sportif et associatif s'élève à 1 833 333,33€ HT.

Le montant sollicité auprès de la Préfecture est de 1 017 666,67€ HT soit un taux de 55,50%.

Il est précisé que la consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée dès le premier trimestre 2016. Les marchés de travaux pourront ainsi être attribués au second semestre pour lancer les travaux au plus tôt.

- **Performance énergétique de l'éclairage public**

Dans le cadre du contrat de performance énergétique qui nous lie avec la société CITEOS, la commune va investir dans des travaux de rénovation de son éclairage public, au cours du second semestre 2016, en poursuivant sa démarche de transition énergétique.

La commune souhaite ainsi demander une subvention à la Préfecture au fonds de soutien à l'investissement local pour 2016, s'inscrivant dans le thème de la transition énergétique.

Le montant global estimatif des dépenses s'élève à 113 149,94€ HT soit 135 779,92€ TTC.  
Le montant sollicité auprès de la Préfecture est de 90 519,95€ HT, soit un taux de 80%.

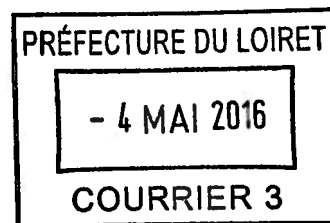
*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter, pour chacun de ces projets, une subvention à la Préfecture, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local et de signer les pièces se rapportant à ces demandes de subventions.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 4 mai 2016



Séance du 29 avril 2016

n°16-54

Question n°4.2  
Séance du 29 avril 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 22 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de  
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

PRÉFECTURE DU LOIRET

- 4 MAI 2016

COURRIER 3

**Objet** : Demande de subvention au titre du fonds d'aide à la voirie communale

Dans le cadre de la demande de subvention pour l'année 2016 au Département, relative au fonds d'aide à la voirie communale, la commune souhaite proposer plusieurs projets :

**- la création d'éclairage Chemin de Ménestreau, pour un montant estimatif de 4 750€ HT :**

Il s'agit de mettre en place un éclairage à LED sur ce chemin piétonnier, ce qui sécurisera les déplacements doux.

**- le parking rue Léon Pinault, pour un montant estimatif de 20 833,33€ HT :**

Cet aménagement de parking permettra aux parents d'élève de se stationner en dehors de la rue devant la sortie des écoles maternelle et élémentaire des Sablons.

**- dans le cadre du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), pour un montant estimatif de 41 666,66€ HT :**

Il s'agit de mettre en conformité la rue de la Rotonde et les abords de la Maison de l'animation sociale et de la solidarité, avec les règles d'accessibilité. Ainsi, tous les passages protégés seront aux normes handicapées.

**- les travaux de voirie de la Croix d'Alvaut, pour un montant estimatif de 125 000€ HT :**

Ces travaux concernent : la réhabilitation de la voirie pour les Poids Lourds et des trottoirs (de la route des Trays au Chemin des Artisans), la réhabilitation de la voirie pour les Véhicules Légers (du Chemin des Artisans au Ponceau), un aménagement de sécurité pour les piétons et vélos, ainsi que la mise en place d'une écluse de ralentissement (abords du Ponceau).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du Fonds d'aide à la voirie communale, et de signer les pièces se rapportant à cette demande de subvention.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY



Séance du 29 avril 2016

n°16-55

*Question n°4.3*  
*Séance du 29 avril 2016*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016  
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 22 avril 2016  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de  
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

PRÉFECTURE DU LOIRET

- 4 MAI 2016

COURRIER 3

**Objet** : Avenant n°1 au marché de communication institutionnelle n°2015006

Le marché de service relatif à la communication institutionnelle de la commune a été attribué par délibération n°15-113 en date du 4 septembre 2015.

Durant la première année d'exécution, les services se sont rendus compte qu'il était devenu nécessaire de revoir les quantités prévues initialement dans le lot 2 «impression» conclu avec la société CONCORDANCES.

Pour ce faire, nous devons passer un premier avenant, qui a pour objectif de revoir les quantités, de façon à les faire varier (augmentations et diminutions), pour couvrir l'ensemble des besoins des services.

Le bordereau des prix unitaires du lot 2 est modifié en ce sens.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 26 voix pour et 3 abstentions (M. Jacques DROUET, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Dominique DESSAGNES)**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de communication institutionnelle.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 4 mai 2016

Séance du 29 avril 2016

n°16-56

*Question n°5.1*  
*Séance du 29 avril 2016*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 22 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de  
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

PRÉFECTURE DU LOIRET

- 4 MAI 2016

COURRIER 3

**Objet** : ZAC du Rothay - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité locale présenté par la SAS CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER pour l'année 2015

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 300-5,

VU la délibération décidant de confier à la SNC ATARAXIA la concession d'aménagement de la ZAC du ROTHAY et autorisant le Maire à signer la convention, le traité et le cahier des charges entre la ville de La Ferté Saint Aubin et la SNC ATARAXIA,

VU la note de conjoncture, présentée par la SAS CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER, pour la ZAC du ROTHAY, sur les conditions de réalisation de l'opération sur l'année 2015 et les prévisions pour l'année 2016 et les modalités prévisionnelles de financement,

La ZAC du ROTHAY a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2006 et concédée à la SNC ATARAXIA sous forme d'un traité de concession signé entre la ville et l'aménageur le 11 avril 2006. Conformément au Code général des collectivités territoriales et au Code de l'urbanisme, la SNC ATARAXIA / SAS CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER soumet à l'approbation de la ville le compte-rendu d'activités 2015 pour la ZAC du ROTHAY.

La ZAC occupe une superficie de 26 hectares, située de part et d'autre de la RD2020. Elle est destinée à accueillir des logements et des activités commerciales, tertiaires et hôtelières.

**Situation de l'opération au 31 décembre 2015 :**

- **Technique :**

Une visite complémentaire de remise des ouvrages a été réalisée pour les travaux des tranches 1, 2 et 3.

La ville a repris en septembre 2015 l'entretien des parties communes et les abonnements EDF pour l'éclairage public et les pompes de relevage.

- **Acquisitions foncières :**

Les négociations ont repris en fin d'année avec les propriétaires de la tranche 6.

Aucun accord n'a été trouvé avec Mme LASNE/DUPUIS pour l'îlot C.

### **Bilan financier au 31 décembre 2015 :**

Le bilan prévisionnel de l'opération au 31 décembre 2015, fait apparaître les évolutions par rapport au bilan 2014 :

- les dépenses prévisionnelles totales s'élèvent à 7 781 593 € dont 7 190 529 € ont été engagées au 31 décembre 2015,
- les recettes prévisionnelles totales s'élèvent à 8 046 834 € dont 7 356 215 € ont été engagées au 31 décembre 2015,
- au 31 décembre 2015, le bilan prévisionnel prévoit donc pour l'opération une trésorerie positive de 165 686 €.

Entre 2006 et 2015 :

- les dépenses se sont élevées à 6 538 659 €, majoritairement pour les postes travaux (2 835 177 €) et foncier (1 905 158 €),
- les recettes ont été de 6 511 865 € pour la vente des terrains, dont 5 190 650 € pour la vente des lots libres (dont le prix moyen de vente est stable à de 63 500 €).

**En termes de dépenses,**

- une augmentation du poste des impôts fonciers est à noter.

**En termes de recettes,** un effort commercial a permis la vente de plusieurs lots à bâtir.

**Le programme de logements** reste conforme au programme global des constructions du dossier de réalisation.

Une promesse de vente a été signée en mars 2015 avec système U pour les îlots A(1-2), B2, B3 et B4.

### **Prévisions pour l'année 2016**

CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER prévoit de :

- établir un acte de rétrocession à la ville des emprises des voiries des tranches 1, 2 et 3 afin de transférer l'assiette foncière des terrains concernés,
- présenter au comité de pilotage le projet d'aménagement de la tranche 6,
- poursuivre les acquisitions foncières de la tranche 6,
- poursuivre les réservations et les ventes de terrains restants sur les tranches 4, 5 et 6,
- engager les travaux de finition de l'îlot 7 (tranche 4),
- engager les travaux de viabilisation de la tranche 6 ;

Système U devrait déposer et obtenir son permis de construire avant fin 2016.

Le planning prévisionnel fera l'objet de modifications par rapport au CRAC 2013 :

Tranche 1 : 2009

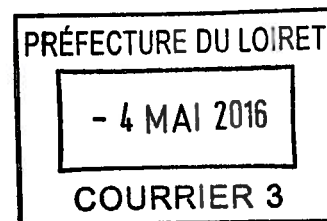
Tranche 2 : 2010

Tranche 3 : 2011 – 2013

Tranche 4 : 2012 – 2017

Tranche 5 : 2012 – 2017

Tranche 6 : 2016 – 2018



Considérant que ce bilan prévisionnel de l'opération, arrêté au 31 décembre 2015, est excédentaire : 7 781 593 € en dépenses et 8 046 834 € en recettes.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,***

**APPROUVE** le compte-rendu annuel à la collectivité locale pour la ZAC du ROTHAY, présenté par la SAS CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER, pour l'année 2015, et les prévisions pour 2016.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de la Ferté' and other illegible details.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 4 mai 2016



Séance du 29 avril 2016

n°16-57

Question n°5.2  
Séance du 29 avril 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 22 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de  
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

PRÉFECTURE DU LOIRET

- 4 MAI 2016

COURRIER 3

**Objet** : Désaffectation et déclassement du terrain dit des sablons en vue de sa cession par la commune

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 141-3,

VU la délibération n° 10-261 du Conseil Municipal réuni le 13 décembre 2010 et autorisant la mise en vente de l'emprise foncière du plateau de jeux des Sablons,

VU l'avis de la commission Urbanisme et travaux réunie le 25 avril 2016,

La ville est propriétaire d'un terrain cadastré BK 64 et BK 65. Ce terrain supportait des installations sportives qui ont été démontées en 2011. D'une superficie totale de 1557 m<sup>2</sup>, il est classé en zone UB du PLU.

La société 3F s'est portée acquéreur de l'emprise foncière en vue de la réalisation d'une maison de santé.

Afin de permettre la réalisation du projet, il convient de prendre acte de la désaffectation de cette emprise et de la déclasser du domaine public communal.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**PREND ACTE** de la désaffectation de la partie du domaine public susvisée,

**DECIDE** de déclasser ce bien du domaine public communal,

**AUTORISE** Madame Le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer toutes les pièces à intervenir.

Le Maire

Constance de PÉLICHY



Séance du 29 avril 2016

n°16-58

Question n°5.3  
Séance du 29 avril 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 22 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de  
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

PRÉFECTURE DU LOIRET

- 4 MAI 2016

COURRIER 3

**Objet** : Réalisation d'une maison de santé - Cession par la commune à Immobilière Centre Loire (3F) des parcelles cadastrées BK 64 et 65 situées impasse de la Grande Prairie

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération n° 10-261 du Conseil Municipal réuni le 13 décembre 2010 autorisant la mise en vente de l'emprise foncière du plateau de jeux des Sablons,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2016 portant déclassement des parcelles BK 64 et BK 65,

VU l'avis du service du Domaine en date du 8 avril 2016,

VU l'avis de la commission urbanisme et travaux réunie le 25 avril 2016,

VU la décision du Conseil d'administration de la société Immobilière Centre Loire (3F), du 12 avril 2016, favorable à cette acquisition,

La ville accompagne plusieurs personnels de santé pour la réalisation d'un projet de maison de santé pluridisciplinaire, en vue de pérenniser l'accès aux soins sur son territoire.

En avril 2015, la ville a lancé un appel à projets sur ce dossier. Trois candidats se sont manifestés. La candidature de la société Immobilière Centre Loire (3F) a été retenue pour réaliser le bâtiment comprenant l'équipement et des logements. La société aura, à l'achèvement des travaux, la gestion du site.

La société Immobilière Centre Loire (3F) a proposé lors de sa candidature, une acquisition du foncier à hauteur de 179.500 €.

Le service France Domaines, dans son avis du 8 avril 2016, a fixé la valeur vénale du bien à 155.000 € et accepté une offre de prix à 179.500 €.

La société Immobilière Centre Loire (3F) a donné son accord pour cette transaction.

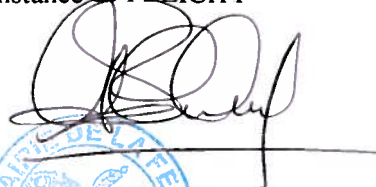
*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**CEDE** les parcelles section BK n° 64 et n° 65 à la société Immobilière Centre Loire (3F) au prix de 179.500 €.

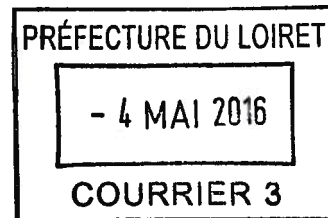
**PRECISE** que les frais afférents à cette transaction seront la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Madame Le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 4 mai 2016



Séance du 29 avril 2016

n°16-59

**Question n°6.1**

**Séance du 29 avril 2016**

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 22 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de

la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

PRÉFECTURE DU LOIRET

- 4 MAI 2016

COURRIER 3

**Objet** : Création d'un poste d'agent d'entretien polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Vu la Loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le Décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion : articles D.5134-14 à R.5134-50-8 du code du travail,

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, il est proposé au Conseil de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 2 mai 2016.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un contrat aidé dans le secteur non marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

L'Etat prendra en charge **60%** de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer un poste d'agent d'entretien polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ». Ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois, et par avenant de 6 mois minimum. La durée du travail est fixée à 20 heures par semaine. La rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à procéder à ce recrutement en lien avec pôle emploi.

**DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 012.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY


Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 4 mai 2016

PRÉFECTURE DU LOIRET  
- 4 MAI 2016  
COURRIER 3

Séance du 29 avril 2016

n°16-60

Question n°6.2  
Séance du 29 avril 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'An Deux Mil Seize, le 29 avril 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 22 avril 2016

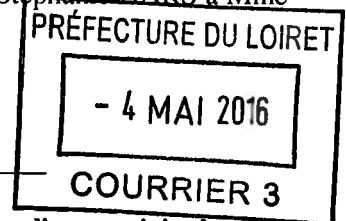
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de  
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : Mme Marion CHERRIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD



**Objet** : Modification du tableau des effectifs : création d'un poste de gardien de police municipale

Suite au départ d'un agent de police municipale, le service avait été renforcé par la création de deux emplois d'avenir affectés aux missions d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) en 2013 et 2014.

Suite au départ d'un ASVP le 31/12/2015, la création d'un poste de gardien de police municipale à temps complet apparaît essentielle au bon fonctionnement de ce service, et permettra de renforcer les missions de sécurité et de prévention sur le territoire communal.

Les missions d'un gardien de police municipale (plus étendues que celles d'un AVSP) sont les suivantes :

- 1/ Assurer la prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
- 2/ Rechercher et relever des infractions
- 3/ Assurer des permanences opérationnelle et organisationnelle du service de police municipale
- 4/ Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service
- 5/ Rédaction et transmission d'écrits professionnels

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**CREE** un poste de gardien de police municipale à temps complet,

**PRECISE QUE** les crédits seront prévus au BP 2016 – Chapitre 012

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. de Péligny', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA FERTE SAINT-AUBIN' around the perimeter and a central emblem.